

MINISTERE DE LA SANTE

BURKINA FASO

Unité - Progrès-Justice

.....

CABINET

Arrêté N°2021-217/MS/CAB

portant rattachement du projet de formation de
spécialistes aux programmes budgétaires.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ; ✓
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1^{er} février 2021 portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu le décret n°2013-106/PRES/PM/MS/MESS/MEF/MFPTPS du 07 mars 2013 portant institution d'un projet de formation de spécialiste ; ✓

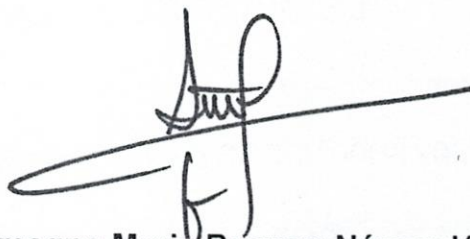
ARRETE

Article 1 : Le projet de formation de spécialistes est rattaché au programme budgétaire 055 « offre des soins ». ✓

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires. ✓

Article 3 : Le Secrétaire général du ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou le, 21 JUIL 2021



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- ✓ SG/MS ;
- ✓ Tout responsable du programme budgétaire ;
- ✓ DCMEF/MS
- ✓ SG/MINEFID ;
- ✓ DGEP/MINEFID ;
- ✓ PTF concernés ;
- ✓ Archives/Chrono